



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance du 7 décembre 2021

DELIBERATION N° CFVU-2021-28-DLC-03

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 25
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

portant création d'une action de formation en Français professionnel en faveur des étudiants non francophones de la faculté d'informatique

- **Vu** le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
- **Vu** la charte des examens en vigueur
- **Vu** la charte du Département Langues et Cultures

Considérant qu'il appartient à la Commission de la Formation de la Vie Universitaire d'adopter les mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants, et notamment, celles qui sont mises en œuvre en faveur des étudiants,

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, adopte :

Les règles relatives au fonctionnement de l'action de formation en Français Langue Etrangère en faveur des étudiants non francophones de la faculté d'informatique sont fixées comme suit :

TITRE I DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er}. Objectifs

Un enseignement en Français Langue Etrangère (FLE) est dispensé aux étudiants non francophones de la Faculté d'informatique dans le but de favoriser leur réussite en Master :

- en Master mention MIAGE parcours *Innovative Information Systems* (2IS), cette action de formation a pour but d'approfondir le français professionnel et la culture d'entreprise ;
- en Master 1 mention MIAGE parcours Ingénierie Métier (IM), elle a pour but d'améliorer la communication à l'oral et à l'écrit en contexte professionnel ;
- dans les autres parcours et niveaux de Master, ces ateliers permettront d'apprendre à communiquer à l'écrit et à l'oral avec et au sein d'une entreprise.

Article 2. Publics visés

Sont autorisés à bénéficier de ce dispositif les étudiants régulièrement inscrits en Master de la Faculté d'Informatique pour l'année universitaire en cours.

Ils sont accueillis, en présentiel, sans frais supplémentaire.

La participation au dispositif ne confère à lui seul pas le statut étudiant.

TITRE II ENSEIGNEMENTS ET EVALUATIONS

Article 3. Enseignements

- Programme général

Intitulé du cours : « Atelier de Français professionnel et culture d'entreprise »

Volume horaire : Le nombre d'heures d'enseignement en F.L.E. est fixé à **9** HeTD* , à raison de 9 HeTD* au **semestre 2** (3 séances de 3h)

Le nombre maximum de groupe est fixé à **1**, à raison de 18 étudiants maximums par groupes.

- Programme spécial « Master 1 Ingénierie Métier (IM) »

Intitulé du cours : « Communiquer à l'oral et à l'écrit en contexte professionnel »

Volume horaire : Le nombre d'heures d'enseignement en F.L.E. est fixé à **13.5** HeTD* pour l'année universitaire 2021-2022, à raison de 13.5 HeTD* au **semestre 2**

Le nombre maximum de groupes est fixé à **1** pour l'année universitaire 2021-2022, à raison de 18 étudiants maximum par groupes.

- Programme spécial « Master 2IS »

Intitulé du cours : « Français professionnel et culture d'entreprise/communiquer à l'écrit dans un contexte professionnel »

Volume horaire : Le nombre d'heures d'enseignement en F.L.E. est fixé à **13.5** HeTD* pour l'année universitaire 2021-2022, à raison de 13.5 HeTD* au **semestre 2**.

Le nombre maximum de groupes est fixé à **1**, à raison de 18 étudiants maximum par groupes.

Article 4. Evaluations

Cette action de formation ne donne pas lieu à évaluation.

TITRE III DISPOSITIONS FINALES

Article 5. Soutenabilité

L'établissement propose aux étudiants cette action sans contrepartie financière de leur part. Cette action sera ouverte dans la limite des ressources humaines et immobilières disponibles.

Article 6. Communication

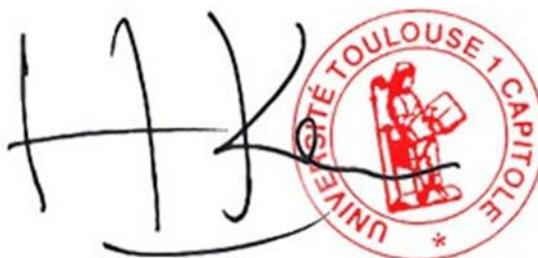
Le Département des Langues et Cultures (DLC) veille à informer les étudiants concernés sur le dispositif proposé. Les services de scolarités contribuent à la communication autour de ce dispositif ainsi qu'à l'établissement du bilan.

Article 7. Reconduction

Le dispositif peut être reconduit pour les années suivantes s'il fait l'objet, à l'issue de l'année universitaire, d'un bilan « positif » présenté en conseil du Département des Langues et Cultures (DLC), bilan approuvé par le conseil de la composante auquel il bénéficie, et sous réserve de la validation de la reconduction par la gouvernance de l'université.

Fai à Toulouse, le 7 décembre 2021,

Le président de la Commission Formation
et de la Vie Universitaire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'HK', written over a red circular stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE' around the perimeter and a central emblem of a figure holding a book. A small asterisk is visible at the bottom of the stamp.

Hugues KENFACK

* HeTD = Heures équivalent TD